

MISE A DISPOSITION DE 4 EMBLEMES POUR L'INSTALLATION DE STAND POUR LA FETE DE LA MUSIQUE LE 21 JUIN 2025.

La Ville de Thionville informe que :

- Suite à une manifestation spontanée d'intérêt d'un opérateur économique,
- Conformément aux dispositions du code général de la propriété des personnes publiques (article L2122-1-1 et suivants),

Porte à la connaissance de toute personne intéressée qu'elle procède potentiellement à la mise à disposition d'un emplacement pour l'implantation de stand (confiserie, restauration rapide, etc...) dans le cadre de la Fête de la Musique du 21 juin 2025.

- L'autorisation d'occupation du domaine public prendra la forme d'un arrêté municipal d'occupation du domaine public, précaire et révocable, non constitutif de droits réels.
- La Ville se réserve le droit d'ouvrir des négociations avec un ou plusieurs candidats ainsi que d'y mettre un terme, sans indemnité.
- La Ville se réserve la possibilité de se faire communiquer tout élément complémentaire qu'elle jugera utile.
- Les caractéristiques essentielles de l'occupation sont les suivantes :
 - * Redevance d'occupation du domaine public : 8,44 € par m²,
 - * A charge pour le candidat de définir les modalités d'exploitation de son activité.
- Les critères d'attribution de la Ville :
 - * Les offres seront sélectionnées au vu de leur qualité et de leur prix.

Date limite de réception des dossiers de candidature : 23 mai 2025 à 16h30 aux Services Techniques de la Ville de Thionville, Direction de la Sécurité et de la Tranquillité Publique - Service Réglementation - 40 rue du Vieux Collège - 1^{er} étage ou par mail à l'adresse ci-dessous.

Pour tout renseignement : Mme Isabelle HUBER-MANTOVANELLI au 03.82.52.38.81 ou par courriel : reglementation@mairie-thionville.fr